

Conseiller (e) en urbanisme (poste temporaire)

Le conseiller en urbanisme met son expertise et son jugement au service d'un développement harmonieux et durable du territoire. Il analyse divers dossiers, effectue des recherches en matière d'urbanisme et veille à l'application des règlements de zonage, de construction et des autres dispositions réglementaires en vigueur.

Par son engagement, sa rigueur et son souci d'offrir un service de qualité, il accompagne les citoyens et collabore avec les différents intervenants afin de contribuer à des projets cohérents et adaptés aux besoins de la collectivité. Investi des pouvoirs que lui confèrent les lois et règlements, il maintient ses connaissances à jour et exerce ses fonctions avec professionnalisme, discernement et intégrité. Chaque intervention contribue à façonner un territoire où il fait bon vivre, aujourd'hui comme pour demain.

Nos avantages

Selon les conditions de travail réservées aux employés cols blancs, classe 13
Salaire horaire : 40.21\$ (échelon 1) (+8.21% d'avantages sociaux)

Voici comment tu contribueras à bien servir la communauté soit à :

- Analyser les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme ainsi que les demandes de dérogations mineures et en assurer le suivi;
- Participer au processus de révision des règlements de zonage et de construction et formuler des recommandations basées sur son expérience et sa pratique auprès des contribuables, des entrepreneurs et des autres collaborateurs;
- analyser les projets assujettis aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en fonction des lois, des politiques et des règlements liés à l'urbanisme;
- informer et conseiller les citoyens, les promoteurs, les entrepreneurs et les professionnels de la construction en ce qui a trait aux outils liés à l'urbanisme et au sujet des différentes réglementations sous sa juridiction;
- effectuer des recherches et exécuter les compilations nécessaires à l'élaboration de plans et de politiques en matière d'urbanisme et d'aménagement;

- procéder aux recherches et aux analyses relativement aux demandes d'information des citoyens, des promoteurs, des constructeurs et à la rédaction d'attestation de conformité;
- rédiger des rapports et des avis pour différents comités, supporter l'organisation des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et voir au cheminement des dossiers qui y sont traités;
- participer à la rédaction et aux modifications des règlements sous sa juridiction;
- participer à l'élaboration de concepts d'ensemble ou particuliers pour divers projets d'aménagement et mettre en place des données et des concepts d'aménagement;
- recevoir les demandes de permis, procéder à l'analyse des plans et autres documents pertinents, juger de leur conformité en vertu des différents règlements, des lois, des codes et des décrets pouvant s'appliquer et les approuve lorsqu'elles sont conformes. Dans le cas contraire justifier son refus et conseiller le demandeur sur les correctifs à apporter ou les alternatives possibles;
- renseigner les citoyens, les entrepreneurs, les professionnels, la direction et toutes personnes ou groupe au sujet des règlements d'urbanisme en vigueur, des codes de construction, de la Loi sur l'évacuation des eaux usées, des programmes de subvention et de crédits de taxes;
- recevoir les demandes à être soumises au comité consultatif d'urbanisme (dérogations mineures, plans d'implantation et d'intégration architecturales) et conseiller le demandeur sur les orientations du comité. Informer les demandeurs des recommandations du CCU (comité consultatif d'urbanisme) et de la décision du conseil municipal, explique et justifier la décision et propose des solutions de remplacement;
- procéder à l'émission des permis qu'il a approuvés, informer et justifier auprès du demandeur les modifications et commentaires qu'il lui impose. Exiger du demandeur tout document, expertise, plans, études, etc... qu'il juge nécessaire à l'émission du permis ou à la poursuite des travaux;

Profil recherché

- Détenir un baccalauréat en urbanisme;
- Avoir un minimum de trois ans d'expérience pertinente principalement dans l'analyse de projets intégrés, de PIIA, de PAE, de demandes de modifications réglementaires et de subdivisions;
- La maîtrise de la réglementation d'urbanisme et autres lois et politiques connexes à jour est essentielle;
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5;
- Être membre de l'ordre des urbanistes du Québec (considéré comme un atout).

Horaire

- Lundi au jeudi
- 33 heures / semaine

Pour postuler

Consultez la section Blainville Emploi, sur le site Internet de la Ville de Blainville (**blainville.ca/emplois**) et postulez en ligne. Seules les candidatures reçues en ligne via la section Blainville Emploi du site Internet seront considérées. La Ville de Blainville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés sont encouragées.

Équité

À la Ville de Blainville, nous avons et appliquons un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE). En lien avec les principaux objectifs de ce PAÉE, nous invitons les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à soumettre leur candidature et à s'identifier dans la section prévue à cet effet. Conformément à la Loi sur l'égalité en emploi et parce qu'il n'y a que des avantages à reconnaître la diversité, nous voulons que la Ville de Blainville soit représentative de sa population et de la société québécoise.

De plus, parce que nous voulons un environnement inclusif et accessible, n'hésitez pas à nous faire part de toutes situations où votre candidature nécessiterait certaines mesures d'adaptation. Nous ferons tout en notre possible afin que vous puissiez avoir une évaluation juste et équitable de votre candidature.

Informations supplémentaires

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées